



CONFÉRENCE TECHNIQUE TERRITORIALE NORMANDIE CENTRE

Club sécurité Routière

Actualités réglementaires sur les équipements de la route

Cerema

10 Novembre 2023

Nicolas.dubos@cerema.fr
Bertrand.perrier@cerema.fr

LES CONTACTS AU CEREMA NORMANDIE-CENTRE

- Signalisation de police, signalisation de repérage et feux de circulation permanents :

Cécile Normand cecile.normand@cerema.fr

- Signalisation horizontale, dispositifs de retenue, passages à niveau et contresens :

Arnaud Parot arnaud.parot@cerema.fr

- Dispositifs de retenue

Sylvie Cevoz sylvie.cevoz@cerema.fr

- Signalisation temporaire :

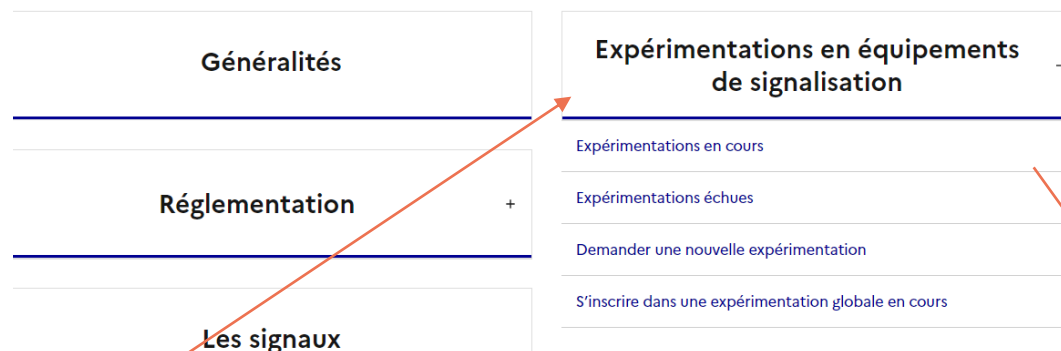
Bertrand Perrier bertrand.perrier@cerema.fr

- Signalisation dynamique :

Christine Cotelle christine.cotelle@cerema.fr

ARRÊTÉ DE 1967 ET IISR

- Renforcement du site <https://equipementsdelaroute.cerema.fr>
- Version consolidée de l'IISR prenant en compte les modifications de 2021 (pas encore celles de 2022/2023).
- Suivi des expérimentations en cours



Localisation	Objet	Type de signalisation	Date de l'arrêté d'autorisation de l'expérimentation	Date de parution au JO	Date de fin de l'expérimentation
ZFEm					
Communauté urbaine Grand Reims	Installer une signalisation permettant d'indiquer à l'usager l'entrée de la ZFEm, les véhicules concernés par la restriction, la sortie de la ZFEm	Signalisation verticale statique	27/07/2021	03/08/2021	27/07/2024
Voies dédiées					
Autoroute A1 gérée par la direction des routes Ile-de-France	Ouverture dynamique d'une voie réservée aux autobus et taxis sur la voie de gauche de l'autoroute A1	Signalisation verticale dynamique	27/04/2015 27/04/2018 25/04/2019 29/05/2020 25/05/2022 01/06/2023	28/04/2015 29/04/2018 15/05/2019 31/05/2020 14/06/2022 06/06/2023	30/06/2024
Autoroute A6a gérée par la direction des routes Ile-de-France	Ouverture dynamique d'une voie réservée aux autobus et taxis sur la voie de gauche de l'autoroute A6a	Signalisation verticale dynamique	21/05/2015 27/04/2018 25/04/2019 20/05/2020 25/05/2022	28/05/2015 25/05/2018 15/05/2019 31/05/2020 14/06/2022	25/05/2023

ARRÊTÉ DE 1967 ET IISR

- [Site Cerema sur la signalisation routière](#)
- [FAQ par domaine](#)
- <https://www.cerema.fr/fr/activites/mobilites/securite-routiere-deplacements/securite-rues-routes/signalisation-routiere>

SIGNALISATION ROUTIÈRE

La signalisation routière est réglementée par un ensemble de conventions, lois, décrets, arrêtés, circulaires, instructions et normes. Elle fait l'objet d'une doctrine technique présentée dans des guides.

La réglementation liée à la signalisation routière est établie sous la juridiction de deux ministères : le ministère ayant en charge les transports et le ministère de l'intérieur.

NOS DOSSIERS SIGNALISATION ROUTIÈRE

Vous trouverez dans les dossiers suivants des informations relatives aux expérimentations, aux évaluations, aux formations proposées et à nos offres de service concernant la signalisation routière.

Textes réglementaires
et expérimentations

DÉCOUVRIR >

Signalisation
verticale

DÉCOUVRIR >

Signalisation
horizontale

DÉCOUVRIR >

Signalisation
de repérage

DÉCOUVRIR >

Signalisation
dynamique

DÉCOUVRIR >

Feux
de circulation

DÉCOUVRIR >

Signalisation
temporaire

DÉCOUVRIR >

Certification
et normalisation

DÉCOUVRIR >

Formation
et webinaires

DÉCOUVRIR >

ARRÊTÉ DE 1967 ET IISR

VOUS NE TROUVEZ PAS DE RÉPONSES ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Contactez-nous →

Création de nouveaux panneaux : réglementation ?



Quel est le processus pour effectuer une expérimentation ?



Comment signaler un emplacement réservé aux véhicules de transports de fonds ?



Comment signaler un emplacement de stationnement relatif au covoiturage ?



Les panneaux lumineux clinotants sont-ils autorisés ?



Questions

VOUS NE TROUVEZ PAS DE RÉPONSES ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Contactez-nous →

Passage piéton : quelle réglementation ?



La résine est-elle un marquage routier ?



Marquage d'animation : quelle réglementation ?



Peut-on déroger aux couleurs prévues dans la réglementation ?



Le marquage bleu est-il obligatoire pour le stationnement réglementé de courte durée ?





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

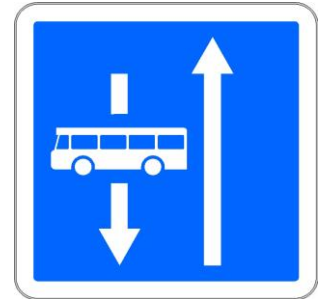
*Liberté
Égalité
Fraternité*



SIGNALISATION DE POLICE

SIGNALISATION DE POLICE

- Présignalisation des voies réservées aux TC
 - Art. 5 « Les panneaux C28 peuvent intégrer, le cas échéant, l'encart d'un pictogramme bus qui n'a pas de valeur de prescription lui-même »
 - Art. 72-3 « La présignalisation d'une voie réservée aux transports en commun peut notamment être assurée par le panneau de type C24. »
 - Art. 72-3 « Dans certaines configurations de voies affectées comportant une voie réservée aux transports en commun, un panneau C24b comportant un pictogramme bus peut être employé en présignalisation. »



SIGNALISATION DE POLICE

- Art. 8 « [...] les supports des panneaux de type AB3a et AB4 sont exclusifs de tout autre panneau, **excepté les panneaux C20b et C20c implantés dans les conditions fixées à l'article 72-1.** »





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SIGNALISATION TEMPORAIRE

SIGNALISATION TEMPORAIRE

Réorganisation de l'article 133 F 2 (FLR en chantier) en 3 paragraphes :

- constitution

Comprend uniquement les caractéristiques constitutives de la FLR

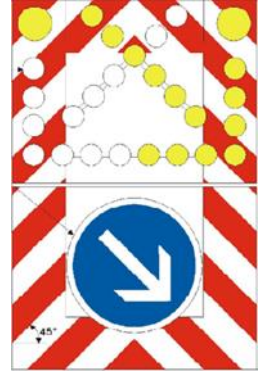
- modalités d'utilisation

Implantation des FLR sur la chaussée, utilisation des dispositifs lumineux

- conditions d'utilisation

Distances de visibilité, présignalisation et conditions climatiques

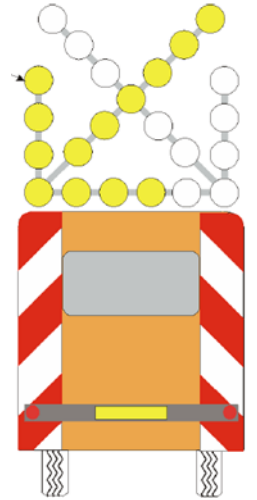
- La présignalisation des FLR est désormais utilisable en visibilité normale (300 à 600m en amont de la FLR d'avertissement) en plus des cas de visibilité réduite (300m en amont de la FLR d'avertissement)



SIGNALISATION TEMPORAIRE

Réorganisation de l'article 133 F3 (FLR-FLU en intervention d'urgence) de manière similaire à l'article 133 F2 :

- constitution
 - modalités d'utilisation
 - conditions d'utilisation
- Introduction de l'autorisation d'usage du feu bleu concomitamment avec la flèche lumineuse dans les modalités d'utilisation





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SIGNALISATION DE REPÉRAGE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FEUX DE CIRCULATION PERMANENTS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SIGNALISATION HORIZONTALE

SIGNALISATION HORIZONTALE

- Arrêté du 11 avril 2023 relatif à la modification de la signalisation routière
- [Modifications de l'article 8 de l'arrêté de 1967 et des articles 117-4 et 118 de l'IISR 7^{ème} partie :](#)

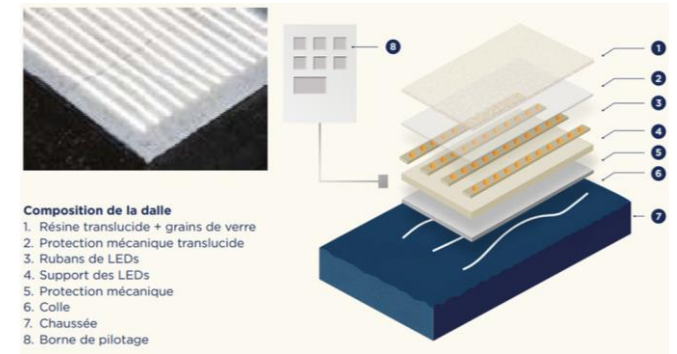
Création de la signalisation horizontale dynamique, dont l'objectif est d'améliorer la sécurité des usagers de la route, notamment des usagers vulnérables, en augmentant la perception de la signalisation routière par l'utilisation d'une signalisation lumineuse dynamique au sol.

Elle peut être utilisée pour marquer :

- les lignes d'effet des feux de circulation,
- les lignes d'effet des passages piétons,
- et renforcer la signalisation des passages piétons.

[Replay webinaire du 12 octobre :](#)

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/signalisation-actualites-reglementaires-zoom>





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DISPOSITIFS DE RETENUE

DISPOSITIFS DE RETENUE

- Mise à jour en cours ou à venir de normes
- NF P98-426 / FD P98-427 – Séparateurs et murets en béton coulé en place, modèles DBA, GBA et MVL
- NF P98-415, 416 et 417 – GS Acier
- NF P98-420, NF P98-421 et NF P98- 424 - Barrière de sécurité en acier BHO, BN4, BN5
- Nouvelle norme sortie en juillet 2023
- NF P98-418 sur les systèmes de protection motocycliste (SPM)
- Mise à jour de la FAQ en juin 2023

<https://equipementsdelaroute.cerema.fr>



The screenshot shows the Cerema website interface. At the top, there are logos for the French Republic and Cerema, and the text 'Équipements des routes & des rues'. A search bar is on the right. Below the navigation menu, the breadcrumb trail reads: 'Accueil > Dispositifs de retenue > Questions - Réponses > Dispositifs de retenue > FAQ dispositifs de retenue routiers - 23/06/2023'. The main content area features a dark grey header with the title 'FAQ dispositifs de retenue routiers - 23/06/2023' and a blue 'Actualité' tag. Below this, it states 'Publié le 27/07/2023' and 'Mise à jour au 23 juin 2023 de la FAQ Dispositifs de retenue routiers'. A list of updates includes 'FAQ juin 2023 publication' with a download icon and a file size of 'PDF - 403,7 ko'.

Merci de votre attention